PROJET EDUCATIF
du
Centre d'accueil et de loisirs

« L'ile aux enfants »

Année 2025-2026

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Association L'ile aux enfants,
4 rue des écoles
La Ferrière sous Jougne 25370 Jougne
03.81.49.66.19.
Courriel : iae25370@orange.fr

I. Le préambule

L'association L'ile aux enfants a été créée en 2006, elle a pour but la gestion dans le Haut Doubs, de centres d'accueils de loisirs destinés à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans (qui peut être élargi aux 13 à 17ans ponctuellement).

Le but étant de répondre aux besoins des familles en termes de lieux d'accueil adaptés aux enfants scolarisés à la fois en périscolaire et en extrascolaire.

Notre association a pour vocation de tout mettre en œuvre pour que les enfants s'épanouissent et découvrent de nouvelles activités, quel que soit leur classe sociale et le milieu dans lequel ils vivent.
Nos valeurs éducatives et notre intérêt pour la jeunesse ont été reconnu à travers notre agrément « Jeunesse et Education Populaire » obtenu le 29 mars 2010.

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a pour fonction de prendre en charge les enfants du groupe scolaire (maternelles et élémentaires) en dehors du temps scolaire, mais également en période extra-scolaire (vacances, mercredi, jours fériés), en vue de leur offrir des activités diverses de qualité et de proximité.

Ces services sont soumis à la réglementation Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour l'accueil des maternelles.

	Directeur de l'accueil Multi-sites	**Si vous en prévoyez un : directeur adjoint de l'accueil Multi-sites**
Nom – prénom :	PARIS MARINE	THIEBAUD SANDRINE
Date de naissance :	26 11 1994	28 08 1973
Qualification :	DEUST AGAPSC	BAFD
Éventuellement : date de validité de la dérogation de direction		
Pour les adjoints : rôle attendu par rapport au directeur du MS :		SOUTIEN ADMINISTRATIF

	Nom du local où se déroule l'ACM, tel que mentionné sur TAM	Adresse postale	Commune	nombre total d'enfants accueillis (= fréquentation maximale simultanée)
Localisation du bureau du directeur	*(Nom du local où le directeur a son bureau)*			/
Site 1	*POLE ALSH GROUPE SCOLAIRE LA JOUGNENA*	4 RUE DES ECOLES	25370 JOUGNE	125
Site 2	*SALLE PETITE ECOLE*	16 RUE DE FRANCHE COMTE	VERRIERES DE JOUX	29
Site 3	*SALLE MULTI MODAL*	6 RUE DES ECOLES	25 370 JOUGNE	
Site 4	*L'Ile aux Enfants*	13 RUE DES FORGES	25370 JOUGNE	25
...	….			
				179

ALSH MULTI SITE « L'ILE AUX ENFANTS »	
Centre de JOUGNE **SITE DE** **« JOUGNE » ET « ST ELOI »**	**SITE DES** **« VERRIERES DE JOUX »**
4 rue des Ecoles 13 rue des Forges La ferrière sous Jougne 25370 JOUGNE	18 rue de Franche Comté 25300 LES VERRIERES DE JOUX
FONCTIONNEMENT EN PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	***FONCTIONNEMENT EN PERISCOLAIRE UNIQUEMENT***
253 ENFANTS SCOLARISES	56 ENFANTS SCOLARISES
1 DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ADJOINTE BAFD 1 DIRECTRICE DEUST AGAPSC	
1 EQUIPE PEDAGOGIQUE AVEC 1 REFERENT DE SITE	1 EQUIPE PEDAGOGIQUE AVEC 1 REFERENT DE SITE

II / Les objectifs du projet éducatif de l'ALSH

L'équipe éducative souhaite, favoriser l'épanouissement des enfants en développant des activités leur permettant d'ouvrir leur esprit, en découvrant et pratiquant de nouvelles activités sportives, culturelles, artistiques ou manuelles, les aidant ainsi à devenir des citoyens inscrits dans leur temps et respectueux de leur environnement.
L'ALSH représente bien le troisième pôle dans la vie de l'enfant entre la famille et l'école. Il tend dans ses intentions à les associer de la meilleure manière possible.
Cet accueil permet à l'enfant et au jeune de vivre un temps de bien être, de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. C'est un terrain privilégié pour la mise en œuvre d'une pédagogie favorisant l'initiative, l'expérimentation et la responsabilité.
Il s'agit de lui permettre de se confronter à la vie en collectivité (savoir être, savoir vivre, savoir-faire) et d'accepter la diversité comme une chance et une richesse.

Les objectifs éducatifs de l'ALSH:

OBJECTIFS EDUCATIFS
➢ Assurer la sécurité physique, sanitaire, affective et morale de chaque enfant. ➢ Favoriser une construction sereine de soi (de l'être) en les confortant dans leur capacité d'initiative et de créativité. ➢ Contribuer à la préparation d'adultes responsables. ➢ Apprendre et entretenir le respect de soi et des autres en acceptant les différences ➢ Ouvrir l'esprit des enfants au monde qui les entoure notamment dans les domaines artistiques, culturels et sportifs. ➢ Permettre aux enfants de s'exprimer, de participer activement à la vie en collectivité. ➢ Favoriser et veiller à l'intégration des enfants les plus fragiles et/ou pouvant souffrir de difficultés particulières. ➢ Favoriser une prise en compte de l'environnement et de son respect (développement durable)

Les rythmes éducatifs :

Les cadres d'activités sont conçus de manière à être adaptés aux capacités et à l'âge des enfants afin que chacun puisse participer. Les rythmes prennent en compte la nature des activités proposées, les groupes d'âges, la saisonnalité et les moyens disponibles pour assurer la sécurité et le confort. Pour chacun des groupes d'âges, les temps d'activités et de repos sont ajustés, avec pour les plus jeunes des activités de courte durée alternées par des temps de repos plus fréquents. Lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les équipes pédagogiques doivent particulièrement veiller aux conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre.

Durant les vacances scolaires, il convient d'anticiper l'enchainement des activités sur les sessions hebdomadaires ou les séjours, en alternant les temps forts et les temps de récupération, les temps de concentration et de relâchement. Il s'agit là de veiller à ce que chacun accède à l'ensemble des activités proposées pour partager un cadre éducatif mettant en valeur le faire ensemble, la réciprocité et l'entraide.

III / Modalités de fonctionnement

a. Fonctionnement

La structure reçoit chaque année l'agrément de la SDJES du Doubs (Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports).
L'ALSH L'ile aux enfants fonctionne en Multi-site depuis la rentrée scolaire 2018.
L'association L'ile aux enfants dirige donc 2 centres sur 2 communes différentes :

- Le centre de Jougne fonctionnant en Périscolaire sur 3 sites et en extra- scolaire sur 1 site.
- Le centre des Verrières de Joux fonctionnant uniquement en périscolaire sur 1 site.

Les horaires d'accueils et d'activités sont les suivants :

Jougne :
Accueil du matin petit déjeuner proposé à 7h30 : 6h30/8h30
Temps méridien repas, temps d'activités: 11h30/13h45
Accueil du soir goûter, temps d'activités : 16h25/18h30
Mercredi, vacances et jours fériés : 6h45/ 18h

Les Verrières de Joux :
Accueil du matin petit déjeuner proposé à 7h30 : 7h00/8h30
Temps méridien repas, temps d'activités: 11h45/13h15
Accueil du soir goûter, temps d'activités : 16h/18h00
L'accueil périscolaire est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les enfants inscrits dans leurs écoles respectives.

b. Equipe pédagogique

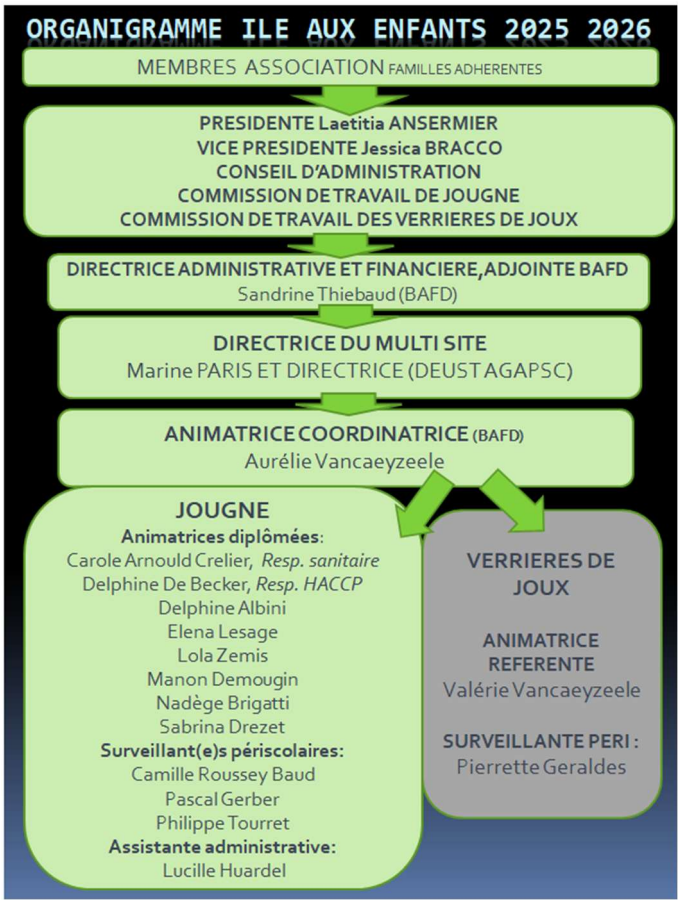

- 1 directrice administrative et financière et directrice adjointe BAFD
- 1 directrice (par équivalence DEUST AGAPSC)
- 1 animatrice coordinatrice référente du site de Jougne (Stagiaire BAFD)
- 1 animatrice référent du site des Verrières de Joux (BAFA)
- 8 animatrices diplômées permanentes, une responsable de HACCP et une Assistante sanitaire
- 5 surveillantes périscolaires en renfort pour le service du midi dont un agent technique.

Rôle de chacun :

- La Directrice administrative et financière veille à la bonne gestion du Centre et conseille la direction dans sa stratégie et supervise ses décisions. Elle fait le lien entre le conseil d'administration et la Direction du Centre de loisirs. Elle est la garante de la bonne application du projet éducatif et de l'application des valeurs de l'association.

- L'équipe de direction avec une directrice et une directrice adjointe et un référent par site.
  Elle est garante du respect du projet éducatif et de la bonne mise en œuvre du projet pédagogique. Elle assure la gestion de l'équipe et de la structure.
  Concernant les taux d'encadrement La directrice doit se référer à la réglementation en vigueur relative au taux d'encadrement des activités de l'Accueil de Loisirs en ayant recours à un nombre suffisant d'animateurs compétents selon les activités.

- De l'équipe d'animation est composée à minima, selon la réglementation en vigueur de 50% d'animateurs qualifiés au minimum, 30% de stagiaires et 20% de non qualifiés au maximum. Sous la responsabilité de la directrice, les animateurs proposent des actions cohérentes et adaptées aux enfants qui leurs sont confiées. Ces actions s'inscrivent clairement dans un travail d'équipe et sont en lien avec le projet pédagogique. Ils participent à la mise en œuvre de ces actions en ayant le souci de l'intérêt premier de l'enfant. Ils peuvent être associés directement à des tâches administratives.

  Les animateurs bénéficient d'un temps de préparation des activités. Ce temps est défini par la directrice et la directrice adjointe. Ce temps peut également être mis à profit pour noter les observations du vécu avec les enfants. En supplément de ces réunions organisationnelles, doivent être proposés aux membres de l'équipe des moments d'échange et de réflexion plus ouverts, suscités par les contenus. Ils sont aussi une manière de contribuer à la progression des projets.

c. Inscriptions

Un dossier d'inscription est indispensable. Celui-ci regroupe l'ensemble des documents obligatoires à l'accueil de l'enfant en ALSH.
Chaque famille s'engage à respecter le règlement intérieur de L'ile aux enfants.

d. Tarification des services

Cette tarification est révisable par délibération du conseil d'administration.
La tarification des services de l'ALSH est modulée en fonction des ressources du foyer correspondant au revenu fiscal de référence ou du quotient familial en cours.
En cas de non présentation de ces 2 justificatifs, la famille se verra appliquer le tarif le plus haut. Lorsque les ressources familiales sont modifiées, de manière conséquente, en cours d'année, le tarif peut être recalculé au jour de la demande sur présentation de pièces. Une facture correspondant à l'utilisation du service est remise aux parents à mois échu, payable à réception.

e. Programmation des activités.

Etant en charge de l'accueil des enfants et des jeunes au cours des périodes des vacances, le Centre de Loisirs doit offrir des activités adaptées à leur rythme de vie. Concernant l'encadrement des enfants, l'accent doit être porté sur la qualité de l'accueil, de l'encadrement des animations et des temps libres, ainsi que des autres moments de la journée afin de leur donner l'envie de revenir. Au sein de son rôle ludique, le Centre de Loisirs doit développer le sens des responsabilités des enfants et des jeunes, ainsi que la connaissance de leurs droits mais aussi de leurs devoirs citoyen vis-à-vis de leur environnement. Pour les moins de 6 ans la directrice responsable doit prendre en compte le rythme de vie des enfants en fonction de leurs âges. Elle doit veiller à ce que les enfants âgés de 5 à 6 ans puissent accéder aux activités facilitant leur intégration à la tranche des plus de 6 ans. La sieste

a lieu dans le dortoir. Elle est obligatoire l'après-midi pour les enfants jusqu'à l'âge de 4 ans. En fonction des places, d'autres enfants pourront également faire la sieste. Pour les plus de 6 ans les activités seront élaborées en amont par l'ensemble de l'équipe d'animation. Des sorties seront prévues au cours des vacances.

IV / Les relations avec les familles

Une attention particulière sera portée aux relations avec les familles, notamment à travers l'accueil, l'information et la communication.
Les projets éducatif et pédagogique sont tenus à disposition de l'ensemble des familles (site internet et affichage).
Le règlement intérieur de l'ALSH est remis à chaque famille en début d'année scolaire lors des inscriptions sur le portail famille.

V / Modalités d'évaluation et de suivi du projet

Des réunions de préparation ou d'évaluation sont mises en place à intervalles réguliers. Pour l'évaluation des activités : Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs. A la fin de chaque activité, les animateurs font un point avec les enfants pour recueillir leur ressenti. Pour l'évaluation des animateurs : Tous les ans, chaque animateur passe un entretien individuel au cours duquel la directrice évalue le savoir-faire et le savoir-être auprès des enfants, ainsi que l'accueil des parents. Il est possible alors de faire un bilan sur ses points forts et ses points faibles, ses perspectives d'évolution, ses besoins et ses désirs de formation. La directrice est évaluée de la même façon par la présidente de l'association auxquels elle rend compte de l'évaluation des animateurs. Ces évaluations sont basées sur le dialogue et permettent d'avoir un regard extérieur et d'appréhender avec du recul les actions menées auprès des jeunes.